

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE RUMIGNY**  
**80680 RUMIGNY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU 02 OCTOBRE 2006**

Le deux octobre deux mille six, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le vingt huit septembre deux mille six, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : MM. DELECOLLE François, BEAUGRAND Erick, Mmes BOUTIN Marie-Claude, ADT Marie, M. GALTIER Bernard, Mme DUQUESNE Véronique, MM. BARBET Eric, EVRARD Dominique, Mme BONNASSIES Roselyne, M. SEVRETTE Pascal, Mme BLANGER Corinne.

Absents excusés : Mme GUIDE Marie-Dominique, MM. DASSONVILLE Patrick, DESTOMBES Vincent, MENNESSIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme BOUTIN Marie-Claude.

Compte rendu affiché le 04 octobre 2006.

**LECTURE DU COMPTE RENDU DU 11/09/2006.**

Approuvé et signé par tous les membres présents.

**SUBVENTION CENTRE AERE 2006.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du montant total de la participation devant être allouée aux 20 familles de Rumigny dont les enfants ont fréquenté le centre aéré en 2006. Il s'élève à 415 €. Cette participation sera prise sur le compte 61522 ( Entretien de bâtiments) pour être affectée au compte 6574 ( subv.fonc.organ.droit privé) et versée au syndicat scolaire qui effectuera la déduction aux familles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité d'allouer cette subvention.

**PRISE EN CHARGE PAR L'ASSURANCE DES DEGATS DU SINISTRE DU 08 AVRIL 2006:**

Monsieur le Maire confirme que l'assurance de la commune a donné son accord pour indemniser la commune des frais de remise en état d'une porte aux vestiaires de football lors du vol du 08/04/2006 ainsi que diverses marchandises, à hauteur des devis présentés par la commune, pour un montant total de 977,00 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le montant de l'indemnisation proposée.

**SUBVENTION CLUB DE FOOTBALL 2006.**

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 260,00€ au club de football pour le remboursement des marchandises volées aux vestiaires du football en date du 08/04/2006.

Cette subvention correspond au montant du vol remboursé par l'assurance.

Cette participation sera prise sur le compte 61522 ( Entretien de bâtiments) pour être affectée au compte 6574 ( subv.fonc.organ.droit privé) .

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité d'allouer cette subvention pour un montant de 260,00€.

## **CONVENTION TECHNIQUE D'AMENAGEMENT.**

Monsieur le Maire présente une convention technique d'aménagement pour des travaux effectués par le SIVOM sur la RD 75 :

- Le bordurage de la RD y compris les fondations
- Le reprofilage de la chaussée consécutif au bordurage
- Les accotements et trottoirs
- Les ouvrages d'assainissement des eaux pluviales

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette convention et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

## **DECISION MODIFICATIVE N°4.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1°) de réduire les crédits prévus au compte 61522 (Entretien de Bâtiments) pour un montant de 450,00€ .

2°) d'affecter ces crédits de 450,00€ au compte 60621 (Combustibles).

## **QUESTIONS DIVERSES.**

1) L'aménagement du carrefour, au croisement des routes départementales 75 et 75E devrait être réalisé la semaine prochaine avec en supplément par rapport au projet initial la matérialisation de passages piétons.

De même, des bandes « cédez le passage » seraient mises en place aux différents carrefours de la D75.

2) Monsieur et Madame RANSON, propriétaires d'un terrain au lotissement la Panneterie, ont décidé d'annuler leur permis de construire. Pour ne pas pénaliser plus longtemps les habitants de ce lotissement, une demande de reprise des travaux est en cours avec ordre de service pour l'éclairage public.

3) Le tracteur kubota est en panne et le joint de la boîte de vitesse défectueux est désormais introuvable. L'employé communal va essayer d'en réaliser un afin de remettre le tracteur en état de marche.

4) La rencontre avec Monsieur Varembourg, responsable de la voirie à Amiens Métropole laisse apparaître que seules les 2 routes départementales seront déclarées voirie métropolitaine avec prise en charge des trottoirs et de l'éclairage public (et son entretien).

5) Ce dimanche 8 octobre aura lieu au foyer communal une exposition sur l'eau dans tous ses états : « Eaux des plateaux, eaux des rivières ». Cette exposition sera précédée par la conférence d'Emmanuel Désiré (Maître de conférences honoraires en géographie) sur les débordements d'un fleuve tranquille (inondations de la somme en 2001) le jeudi 5 octobre à 18H à la Mairie de Rumigny.

6) Il serait judicieux pour les deux agents communaux de participer à un stage sur l'utilisation des produits phytosanitaires et ce, dans le souci de « traiter » à bon escient.

7) Avant la probable disparition du syndicat d'eau (31 décembre) la programmation des derniers travaux est en cours pour les communes d'Hébécourt, Plachy et Rumigny. Pour notre commune, il s'agit du renforcement de la canalisation de la rue du Château et de la pose de 2 nouvelles bornes pour la protection incendie.

8) La pose d'un panneau indicateur pour le terrain de foot est demandée.